



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
03 OCT. 2016
2439

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances, ayant sous ses attributions l'Administration des Douanes et Accises:

Il me revient que les postes des receveurs des antennes régionales de l'Administration des Douanes et Accises ont été supprimées et que ces personnes sont affectées à d'autres services de l'administration.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes aux Ministres concernés :

- Est-ce que Monsieur le Ministre peut confirmer ces informations ?
- En cas de réponse affirmative, est-ce que Monsieur le Ministre peut m'informer s'il est prévu dans ce contexte de supprimer les antennes régionales de l'Administration des Douanes et Accises?
- En cas de réponse affirmative à la question (2), est-ce que Monsieur le Ministre ne considère-t-il pas que la décentralisation des services devrait être maintenue afin de mieux desservir les régions et aussi, dans un souci de mobilité, d'éviter tout afflux de trafic vers Luxembourg-Ville ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 819x74436

Luxembourg, le 2 novembre 2016

Concerne : Question parlementaire n° 2439 du 3 octobre 2016 de Monsieur le Député Léon Gloden concernant les postes des receveurs des antennes régionales de l'Administration des Douanes et Accises

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre des Finances,

Pascale TOUSSING
Premier Conseiller de Gouvernement
Directeur de la Fiscalité

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 2439 du 3 octobre 2016 de Monsieur le Député Léon GLODEN

En vertu du nouvel organigramme fonctionnel et hiérarchique de l'Administration des douanes et accises les postes de receveur auprès des bureaux de recette de Grevenmacher respectivement de Diekirch sont supprimés.

Contrairement à la fermeture du bureau de recette de Rodange en 2010 et du bureau de recette de Remich en 2012, les bureaux à Grevenmacher et à Diekirch sont maintenus. Les citoyens et les acteurs économiques continuent à y trouver des interlocuteurs pour les services dont ils ont besoin. Ils relèvent dorénavant de la responsabilité du receveur du bureau de recette du Centre douanier Luxembourg-Gasperich.

Il y a lieu de préciser que ces adaptations structurelles et fonctionnelles ont obtenu l'assentiment de la représentation du personnel, laquelle a été associée aux travaux d'élaboration du nouvel organigramme.